



# COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL BAASSD 03 nov 2016

**La délégation FO dénonce** l'inertie des employeurs à faire bouger les choses. L'USB s'accommode de l'austérité budgétaire en reportant sans cesse les sujets en lien avec la question des frais professionnels (prise en charge financière, décompte du temps réellement passé...), ainsi qu'avec l'amélioration de nos conditions de travail.

## 1) Subrogation

Les employeurs proposent un avenant à la signature.

**Notre délégation FO** fait remarquer aux employeurs que ce sujet devait être clos avant la fin 2015, et que de plus, l'avenant présenté par l'USB, ne prendra effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018. **FO** rappelle que la subrogation (pour le maintien de salaire) est une obligation de l'employeur inscrite dans la convention collective (BAASSD). L'avenant proposé par l'USB n'est qu'une recommandation patronale et n'apporte rien de plus que l'application de la convention collective. Notre délégation remarque que si la mention d'un **versement mensuel** des indemnités journalières au titre de la garantie « incapacité temporaire » (arrêt de travail pour maladie) apparaît bien dans le texte, celle du maintien de salaire n'y est pas. Comment survit un salarié en arrêt maladie avec des « morceaux » de salaire ? **Pour FO**, seule la subrogation totale est envisageable.

**FO ne sera pas signataire de cet avenant.**

## 2) Politique Salariale

Les employeurs proposent, soutenus par la CFDT et la CFE-CGC, un avenant d'augmentation de la valeur du point.

Pour eux, il faut absolument récupérer le solde (virtuel) d'enveloppe promise à la branche en début d'année. Les calembrettes sortent des poches et ils additionnent et retranchent : le GVT (la progression à l'ancienneté), les impacts financiers de l'avenant 24 agréé en cours d'année (0.12 %), et l'augmentation de la valeur du point, mais à quelle date ? 1<sup>er</sup> octobre (sur 3 mois), au 1<sup>er</sup> août (5 mois).. Il ne faut rien laisser perdre. Résultat : une valeur du point à 5,380 € au 1<sup>er</sup> août 2016 !

**Pour FO**, c'est pathétique ! Ils se moquent de nous ! Ces négociations ressemblent à des marchandages de tapis. Le résultat de leurs calculs aboutit à une si faible augmentation, que cela en est insultant pour les salariés. Cette posture est méprisante et notre délégation refuse de rentrer dans ce jeu. **FO** réclame aux employeurs une véritable politique salariale et une augmentation décente de la valeur du point SMIC + 20 % soit 6.51 €.

**FO ne signera pas cet avenant.**

### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

#### Ordre du jour :

1. Subrogation
2. Politique Salariale
3. Complémentaire santé
4. Temps de trajets et déplacements
5. Formation professionnelle
6. Socle de connaissances et compétences
7. Actuariat
8. Prise en charge des représentants
9. CPREFP

### **3) Complémentaire santé**

L'USB met à la signature un avenant qui augmente les cotisations de la complémentaire santé au 1<sup>er</sup> janvier 217.

**Notre délégation FO** rappelle son opposition à la mise en place de la complémentaire santé et son attachement à la Sécurité Sociale dont les principes fondamentaux permettent à chacun de se soigner selon ses besoins et de cotiser en fonction de ses moyens. Les volontés gouvernementales de détruire la sécurité sociale créent un accès aux soins limité pour une grande partie de la population qui n'a pas les moyens de financer une complémentaire santé à hauteur de ses besoins. De plus, la cotisation est la même selon que l'on soit au SMIC ou tout en « haut de l'échelle », ce qui est profondément injuste, alors que les cotisations à la Sécurité Sociale sont en pourcentage du salaire.

Nous renvoyons les employeurs à la discussion précédente sur la valeur du point. Nous démontrons aux employeurs que les salariés vont pour la plupart n'avoir aucune augmentation de salaire et vont en plus payer leur complémentaire santé plus cher, sans oublier les baisses de garanties récentes au 1<sup>er</sup> juillet 2015 (Avenant 22). Tout ceci provoquera une très forte baisse de pouvoir d'achat.

**FO ne signera pas et fera opposition à cet avenant.**

### **4) Temps de trajet et déplacement**

L'USB laisse traîner le sujet de la prise en charge de tous les frais de « trajet et déplacement ». Les employeurs se replient derrière le manque de financement et la certitude de rejet d'un avenant dans ce cadre. Face à l'insistance des organisations syndicales, l'USB nous répond ne pas avoir de mandat pour prendre la décision de soumettre un avenant incluant la prise en charge de tous les frais de trajet/déplacement : dès le départ du domicile pour la 1<sup>ère</sup> intervention jusqu'au retour à domicile après la dernière intervention.

### **5) Formation professionnelle**

Un avenant sera proposé par les employeurs à la CMP de décembre.

Rien d'attractif dans ce texte.

Le tutorat est mis en avant sans moyen clairement établi et sans aucune modalité. **Pour FO**, cela va se traduire par de grandes différences dans la mise en place d'une structure à l'autre. Aucune valorisation financière n'est prévue pour le tuteur, juste un minimum qui évitera le bénévolat : « *ce temps est considéré comme du temps de travail effectif* ». Les obligations de formation pour les personnels non qualifiés sont compromises par la rédaction « sous réserve de financements suffisants ». **Pour FO**, la formation qualifiante des salariés est primordiale et il est inadmissible que les fonds de la formation des salariés soient utilisés pour la formation de bénévoles.

### **6) Socle des connaissances et des compétences**

*Le « Socle de connaissances et de compétences professionnelles » se définit comme étant l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son*

*métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle.*

Un cabinet présente à la Commission Paritaire quel serait, selon lui, l'intérêt d'un socle de compétence « contextualisé » au secteur de l'aide à domicile. Chaque branche, en assure l'adaptation pertinente, « la contextualisation », au regard du métier occupé ou de l'environnement professionnel de l'individu.

Pour FO, ce « socle » doit être l'accès immédiat à tous les salariés non diplômés à la formation qualifiante et diplômante de leur choix. Ces formations devraient donc en être le préalable, avec un accès à la formation professionnelle garanti ensuite.

### **7) Actuariat de branche**

Le contrat de l'actuaire actuel, SIACI, est conclu par tacite reconduction pour 2017. Les partenaires de la CMP sont d'accord pour changer d'actuaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les négociations débiteront par la construction d'un cahier des charges dès la fin de cette année.

### **8) Prise en charge des représentants**

L'USB nous annonce que ce sujet n'est pas une priorité pour elle. Les employeurs ont dû faire des choix dans les sujets à travailler, et que de plus ce sujet ne touche que quelques salariés.

**FO est à l'initiative de cette demande d'amélioration de prise en charge des représentants. Pour notre délégation FO, ce sujet est une priorité qui doit être traitée au plus vite. Les négociateurs doivent avoir le temps nécessaire pour préparer et participer aux commissions nationales. Le Président de la Commission Paritaire (qui représente le Ministère du Travail) insiste, en rappelant aux employeurs qu'ils se sont engagés à négocier et qu'ils doivent faire des propositions à la prochaine CMP.**

### **9) Réforme territoriale CPREFP/CPNEFP**

Dans l'attente de l'agrément de l'avenant 28, les nouvelles CPREFP, débiteront par une présidence du collège employeur et une vice présidence du collège salarié, qui alternera au bout de 2 ans. Un binôme de la CPNEFP participera à cette première réunion si la demande en est faite.

Paris, le 28 novembre 2016

Pour la délégation FO : BUCAMP Séverine, EVROT Marie Annick, ROUDIL Isabelle.